



**Rapport relatif aux actions entreprises par la Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles suite aux observations de la chambre régionale
des comptes Provence-alpes Côte d'Azur
Juillet 2023**

Recommandation	Etat d'avancement-délibération n°133/2022 du 07/07/2022	Etat d'avancement-délibération n°81-2023 du 06/07/2023
1	En cours	En cours
2	Fait	Fait
3	En cours	En cours
4	En cours	Fait

Recommandation 1 : Se rapprocher du comptable afin de fiabiliser l'inventaire et l'état de l'actif

En cours. En 2022, le budget annexe DSP eau ayant été clôturé, les immobilisations qui étaient intégrées à ce budget ont été transférées comptablement au sein du budget annexe régie eau.

Recommandation 2 : Procéder à la constitution de provisions pour risques et charges, conformément aux dispositions de l'article R.2321-2 de CGCT

Fait. Pour 2023 :

- sur le budget principal, inscription d'une provision pour dépréciation des actifs circulants de 2 267 € (créances sur Taxe de séjour) ; ainsi qu'une provision pour risques et charges SRE à hauteur de 220 000€ (montant identique à celui de 2022) ;
- sur la régie assainissement, inscription au BP 2023 d'une provision de 23 205 € liée aux admissions en non-valeur
- sur la régie eau : inscription au BP 2023 d'une provision de 8 715 € liée aux admissions en non-valeur ;
- sur la régie tourisme : inscription au BP 2023 d'une provision de 166 € afin d'admettre en non-valeur certaines créances minimales.

Recommandation 3 : Solder régulièrement les comptes d'immobilisations en cours et procéder à l'amortissement des biens concernés dès leur inscription au compte d'imputation définitive.

En cours. Liste des certificats d'intégrations établis en 2022 :

BUDGET	Fiche Inventaire	Date Acquisition	Valeur Brute
Principal CCVBA	MATD 092	03/12/2018	103 710,00 €
Principal CCVBA	ECL 002	24/05/2016	27 172,16 €
Principal CCVBA	ECL 003	19/12/2016	20 223,60 €
Principal CCVBA	VOI 010	21/03/2016	512 250,96 €
Principal CCVBA	BAT 022	01/07/2019	1 010 729,90 €
Principal CCVBA	BAT 004	01/02/2017	2 044 735,84 €
Regie Tourisme	BAT 1000	09/09/2019	5 710,98 €
DSP Assainissement	DARES 1024	26/09/2019	21 282,00 €
DSP Assainissement	DARES 1027	21/04/2020	38 206,50 €
DSP Assainissement	DARES 161	28/10/2019	327 618,00 €
DSP Assainissement	RARES 1044	26/04/2019	170 828,60 €
DSP Assainissement	DARES 151	05/11/2018	120 990,23 €
DSP Assainissement	DARES 164	08/08/2020	122 687,40 €

Recommandation 4 : Procéder de manière régulière au contrôle des régies de l'EPCI

Fait. Conseil et contrôle de la régisseuse principale sur l'ensemble des régies de la Communauté de Commune Vallée des Baux-Alpilles.

Février 2023, nouvelle architecture des régies du secteur tourisme avec réduction du nombre de régies et mise en place d'une régie principale et de trois sous-régies (optimisation du fonctionnement des régies).

Contrôle sur pièces le 14/04/2023 par le SGC de Châteaurenard de la régie de recettes et d'avances du tourisme ainsi que des trois sous-régies (sous- régie BIT Fontvieille, sous- régie BIT Mouriès, sous- régie pour compte de tiers). Bilan : Tenue maîtrisée de cette régie et des trois sous-régies malgré les nombreuses opérations de dépenses et de recettes. Quelques ajustements comptables et juridiques mineurs doivent être effectués en 2023.